

DES MOQUETTES POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE



PRODIS

SYSTEME D'INFORMATION PRODUIT POUR
LES REVÊTEMENTS DE SOLS TEXTILES

DES MOQUETTES POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

1. Des moquettes garanties pour une meilleure qualité de vie p. 4
 - SUBSTANCES DANGEREUSES
 - EMISSIONS DE COV
 - ODEURS
2. Procédure de test p. 5
3. Prodis p. 6
4. Site Web p. 7

MOQUETTES TESTÉES POUR UN ENVIRONNEMENT DE VIE OPTIMAL

Les critères d'évaluation sont conçus pour **une protection maximale du consommateur**. Par conséquent, nous testons non seulement les produits finis, mais aussi les matières premières utilisées dans la fabrication des moquettes.



Les produits et la production sont optimisés en collaboration étroite avec les fabricants, les fournisseurs et le GUT.

Le système GUT est basé sur le contrôle continu des produits labellisés GUT.

En plus des essais réalisés pour chaque nouveau produit, 10% des produits labellisés GUT sont testés dans le cadre des tests de contrôles annuels.

Tous les matériaux et méthodes de production sont pris en compte afin d'obtenir un spectre complet de la gamme d'un producteur.



Les moquettes testées par le GUT et enregistrées dans PRODIS remplissent les critères d'émission pour la classe A+ (voir tableau sur la page suivante)

Pour les moquettes, le test GUT est divisé en trois domaines principaux :

- 1 SUBSTANCES DANGEREUSES
- 2 ÉMISSIONS DE COV
- 3 ODEURS



TEST DES SUBSTANCES DANGEREUSES

Le premier critère du GUT concerne les substances dangereuses.

Ce test commence déjà au niveau des **matières premières**, ce qui permet de veiller à ce qu'aucun polluant ne soit présent dans les matières premières utilisées pour les revêtements textiles.

De plus, il est interdit d'utiliser toute une série de polluants, comme des substances CMR (Cancérogènes, Mutalogènes ou Reprotoxiques) et des seuils maximum sont définis pour les autres substances.



CONTRÔLE DES ÉMISSIONS (qualité de l'air intérieur)

La partie la plus importante du GUT est le test d'**émission de COV**. Ce test est réalisé sur un échantillon de produit fini dans une chambre paramétrée en fonction des **normes de mesures européennes**.

Le contrôle des émissions vérifie que le produit n'a pas d'impact négatif sur l'**air intérieur**. Sur la base des critères du GUT, les moquettes peuvent être classées dans les revêtements à **très faible émission de composés organiques volatiles**.

Cela signifie que les COV totaux après 28 jours sont inférieurs à 100 µg/m³.



TEST DES ODEURS

Le test des **odeurs** constitue la troisième partie du concept GUT. Même si les limites d'émission des COV ne sont pas dépassées, ou si les valeurs sont bien inférieures à ces limites, les odeurs peuvent affecter le bien-être du consommateur sur le long terme.

Par conséquent, seuls les produits disposant du label GUT présentent une odeur de produit neuf de faible intensité lors du test.

PROCÉDURE DE TEST

Le contrôle des émissions GUT sur les revêtements textiles est effectué conformément à la norme ISO 10580. Cette norme a été définie pour harmoniser le contrôle des émissions pour les revêtements textiles, les stratifiés et les résilients.

La norme ISO 10580 se base sur la série de normes ISO 16000.

La procédure de test GUT est identique à celle décrite dans le **système AgBB allemand** ou dans le **système Afsset français**.

Définition des seuils d'émissions

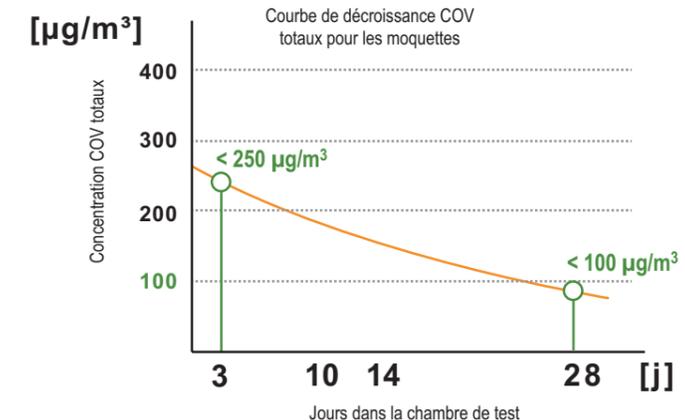
Substance ou classe de substances	Critères GUT		Critères français pour la classe A+ après 28 jours en chambre
	après 3 jours en chambre	après 28 jours en chambre	
Formaldéhyde	10	4	= A+ 10
Acétaldéhyde	10	4	= A+ 200
Toluène	50	20	= A+ 300
Tétrachloroéthylène	26	10	= A+ 250
Xylène	100	40	= A+ 200
1,2,4-Triméthylbenzène	100	40	= A+ 1000
1,4-Dichlorobenzène	100	40	= A+ 60
Éthylbenzène	100	40	= A+ 750
2-Butoxyéthanol	100	40	= A+ 1000
Styrène	5	2	= A+ 250
COVT	250	100	= A+ 1000
SVOC	30	30	-
COV sans CLI	100	50	-
R	< 1	< 1	-

pour plus d'informations, visitez le site Web: <http://pro-dis.info/gut-testing.html> ou www.gut-ev.org

Emissions de COV totaux

Les composés organiques volatiles qui peuvent être émis par un nouveau revêtement sont définis à l'aide du test dans la chambre d'émission. L'évaluation correspond aux systèmes actuels allemands (AgBB) et français (AFSSET) en matière de mesure des composés organiques volatiles dans la conception de matériaux destinés à être utilisés dans des environnements intérieurs. Les revêtements qui satisfont aux critères du GUT sont également conformes à l'exigence de la classe A+ française sur les émissions de composés organiques volatiles dans les produits de construction.

Courbe de décroissance COV totaux calculée à l'aide de l'équation de Levsen-Sollinger (1) k est déterminé sur la base des données BAM publiées (Wilke et al.)



Licence GUT



Si 3 jours après avoir été placée dans la chambre d'émission, une moquette présente des COV totaux inférieurs à 250 µg/m³, le test en chambre est arrêté car cela signifie que dans ce cas, les COV Totaux à 28 jours seront inférieurs à 100 µg/m³.

Le test est considéré comme réussi si le produit satisfait aux critères de fin de test après 3 jours.

Si un revêtement textile ne satisfait pas aux critères de fin de tests après 3 jours et si la valeur des COV totaux après trois jours ne dépasse pas les 500 µg/m³, une évaluation à 7 jours sera réalisée pour vérifier si :

- COV totaux < 210 µg/m³
- SVOC < 30 µg/m³
- VOC sans valeur LCI < 85 µg/m³
- R < 1,0
- Formaldéhyde < 10 µg/m³
- composants cancérigènes: non identifiables.

En ce qui concerne tous les autres composants répertoriés, la concentration déterminée ne doit pas dépasser 75% de la valeur après 3 jours.

Le test est considéré comme réussi si le produit satisfait aux critères de fin de test après 7 jours.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, une nouvelle évaluation sera réalisée après 28 jours.

Le test est considéré comme réussi si le produit satisfait aux critères de fin de test après 28 jours.

PRODIS:

- Conforme aux normes européennes
- Testé pour assurer la santé et la sécurité du consommateur
- Contrôlé par des organismes indépendants

PRODIS

PRODIS est le premier système d'information à destination des consommateurs qui traite aussi bien des questions environnementales, de santé, de sécurité que d'informations ayant trait aux domaines d'utilisation et aux caractéristiques additionnelles des revêtements de sol textiles. PRODIS fournit des informations fiables pour le consommateur et les entreprises et se base sur 2 éléments: les tests du GUT concernant les émissions de COV et les produits chimiques, et les symboles normalisés FCSS relatifs aux classements d'usage.

PRODIS est le label Qualité qui redonne confiance dans la moquette. La moquette n'est pas seulement une solution de revêtement de sol, mais c'est le meilleur choix. En plus du label Prodis, ce produit répond à toutes les exigences de la réglementation CE.

PRODIS est une initiative de l'ECRA (association européenne des moquettes et des tapis) soutenue par GUT.

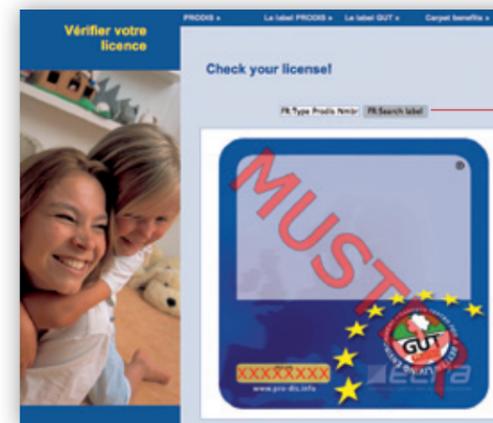


Le label PRODIS

- A** Des pictogrammes ont été développés afin de rendre compréhensible et aisément reconnaissable les classes d'usage ainsi que les **caractéristiques techniques additionnelles** pour le consommateur. Il spécifie également que le produit satisfait aux exigences des normes européennes pour ce produit.
- B** Le **numéro d'enregistrement** indique que le produit est enregistré dans PRODIS et satisfait à toutes les exigences. Il permet l'identification du produit et facilite le contrôle du marché. En introduisant le numéro d'enregistrement sur le site Web de PRODIS, les consommateurs peuvent accéder aux dernières informations sur un produit: www.pro-dis.info
- C** « **GUT TESTED** » signifie que toutes les exigences sont respectées en matière de respect de l'environnement, de santé et d'hygiène. Cela signifie que la moquette a été testée et ne contient pas de substances dangereuses, très peu d'émissions de composés organiques volatiles et n'émet pas de mauvaises odeurs. Plus d'informations sur le site Web www.gut-ev.org

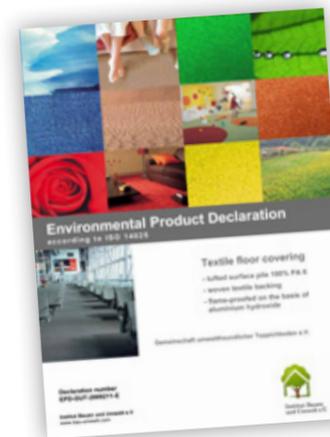
recherche en ligne sur le site Web de PRODIS:

www.pro-dis.info



Entrez le numéro de licence: 883DDFB7

Informations sur la classe d'usage et autres caractéristiques basées sur les méthodes de test standardisées et les symboles FCSS
www.floorsymbols.com



Téléchargement direct de la Déclaration Environnementale des Produits

Ce document présente les impacts environnementaux de la **Déclaration Environnementale des Produits (EPD)** conformément à la norme ISO 4025 /1/.

Ces règles de catégorie de produit sont destinées aux revêtements textiles, laminés et résilients.

Site Web: www.pro-dis.info



Liens directs vers les sites Web pour obtenir des informations supplémentaires:

GUT e.V. (Émissions de COV et produits chimiques)
www.gut-ev.org

IBU e.V (Environmental Product Declarations)
www.bau-umwelt.com

Explication des symboles FCSS
www.floorsymbols.com
www.ecra.eu

